

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-002

Le 22 janvier deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2024

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme CALEYRON (au profit de Mme LAFORET), Mme DUC (au profit de Mme GIRAUD) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN) ; M. SILVY (au profit de M. BOUVANT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PARIOT

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Objet : Budget 2024 : demande de subventions à l'Etat

Considérant la circulaire n° E-2023-18 du 31 octobre 2023 relative à la « Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)– Exercice 2024 »,

Considérant la circulaire n° E-2023-16 du 31 octobre 2023 relative à la « Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)– Exercice 2024 »,

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements qui seront inscrits au BP 2024, a l'opportunité de solliciter des concours financiers de l'Etat,

Considérant les modalités de dépôts des dossiers, impliquant notamment un dépôt par voie dématérialisée au plus tard le 31 janvier 2024,

Considérant les fiches action suivantes dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention (80 %) et d'un autofinancement par la commune à hauteur de 20 % minimum du montant de l'opération

La commune souhaite solliciter le concours financier de l'Etat pour les deux projets exposés ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 FOLIO)

- Prend l'engagement de réaliser les travaux détaillés dans les 2 fiches projet ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL et DETR 2024 selon le plan de financement détaillé dans les fiches action ci-dessous,
- Décide d'accepter les subventions qui seraient éventuellement accordées.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



1 – Phase 1 du programme de rénovation énergétique du gymnase de Limas



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE

DECRET TERTIAIRE – REDUCTION DES CONSOMMATIONS D’ENERGIE – AMELIORATION DU CONFORT



LE CONCEPT

Suite à la dissolution du syndicat intercommunal des collèges par arrêté préfectoral le 26 juillet 2023, la commune de Limas assume seule la gestion du gymnase depuis le 1^{er} septembre.

Cette infrastructure sportive, construite en 1976 et non renouvelée depuis, mais moyennant une extension en 2005, accueille quotidiennement les 700 élèves du collège UTRILLO et sera également mis à disposition des 600 élèves du futur collège (ouverture rentrée 2025).

Pour répondre à l’objectif du décret tertiaire (réduction de 40% du niveau de consommation d’énergie du bâtiment à l’horizon 2030), tout en améliorant le confort des utilisateurs, un diagnostic énergétique a été réalisé en 2023, pour définir un programme de travaux.

Ce programme d’un montant de 1 450 000 € HT sera engagé sur 3 ans (2024, 2025 et 2026) et mettra en œuvre les opérations importantes de rénovation résultant de l’étude énergétique :

- Rénovation de la toiture (isolation, étanchéité)
- Remplacement des lanternes de toiture
- Isolation des murs par l’intérieur
- Changement des menuiseries
- Rénovation du système de ventilation et de chauffage
- Raccordement au réseau de chaleur urbain
- Installation de panneaux photovoltaïques (à l’étude)
- Rénovation des espaces intérieurs (plomberie, électricité, plafonds)

La commune de Limas poursuit son engagement dans l’amélioration énergétique de ses bâtiments.

La commune de Limas réalisera dès 2024, la première phase du programme pluriannuel de rénovation énergétique du gymnase, avec les opérations suivantes :

- Remplacement des menuiseries ;
- Isolation des murs par l’intérieur ;
- Rénovation du système de chauffage et de ventilation pour un raccordement à court terme au Réseau de Chaleur Urbain. Le déploiement de ce dernier est prévu pour le collège UTRILLO et le futur collège.

Calendrier prévisionnel

- ⇒ Phase A.P.D au 31 décembre 2023
- ⇒ Début des travaux (phase 1) : 15 juin 2024
- ⇒ Fin des travaux (phase 1) : 1^{er} septembre 2024

MONTANT DES TRAVAUX PHASE 1 (2024) : 565 000 € HT

AIDES SOLLICITEES

DSIL : 113 000 €

Conseil départemental : 226 000 €

AUTOFINANCEMENT

Commune : 226 000 €

Collectivité	Commune de Limas
Opération	Rénovation thermique du gymnase (Phase 1 - 2024)

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Ingénierie	115 000 €
Travaux	450 000 €
Coût HT	565 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Subvention Sollicitée	Taux intervention
DSIL	565 000 €	113 000 €	20 %
Conseil Départemental	565 000 €	226 000 €	40 %
Sous-total		339 000 €	
Commune de Limas (Autofinancement)		226 000 €	40 %
Coût HT		565 000 €	



CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE

REDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU – BAISSSE DES COUTS D'ENTRETIEN



La commune de Limas poursuit son engagement dans la rénovation de ses infrastructures sportives

LE CONCEPT

Le terrain de football enherbé va être transformé en gazon synthétique, afin de permettre une utilisation en toute saison et limiter l'impact environnemental notamment sur la ressource en eau.

Cette rénovation s'inscrit dans une démarche écologique et vise à faire baisser la consommation en eau et les coûts d'entretien.

Le choix d'un revêtement synthétique permet de s'adapter durablement aux conditions climatiques et de supporter un usage plus intensif (été comme hiver), avec une utilisation par le club de football local principalement mais aussi par les élèves du collège Maurice Utrillo et du futur collège Jacques Chirac (1300 élèves au total).

Accompagnée d'une maîtrise d'ouvrage déléguée et d'une maîtrise d'œuvre spécialisée, la commune de Limas oriente également ses choix vers des matériaux écologiques et durables pour ce projet de transformation.

La commune de Limas réalisera en 2024 les travaux de création du terrain de football en gazon synthétique.

Ils se décomposent comme suit :

- Travaux de terrassement
- Création de bassins tampons (enterrés) permettant de réguler l'évacuation des eaux pluviales conformément aux règles d'assainissement de l'agglomération de Villefranche ;
- Mise en œuvre de matériaux écologiques et durables (couche de souplesse, remplissage organique)
- Mise en place des équipements sportifs
- Traitement des abords avec un revêtement perméable permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Calendrier prévisionnel :

- ⇒ Phase A.P.D au 31 décembre 2023
- ⇒ Début des travaux : 15 juin 2024
- ⇒ Fin des travaux : 1^{er} septembre 2024

MONTANT DES TRAVAUX : 770 000 € HT

AIDES SOLLICITEES :

DETR : 285 000 €
Ligue FFF (FAFA) : 10 000 €
Conseil départemental : 237 500 €

AUTOFINANCEMENT :

Commune : 237 500 €

Collectivité Commune de Limas
 Opération Création d'un terrain de football en gazon synthétique

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Ingénierie	110 000 €
Travaux	660 000 €
Coût HT	770 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Subvention Sollicitée	Taux intervention
DETR	475 000 €	285 000 €	37 %
Ligue FFF (Fond d'Aide au Football Amateur)	10 000 €	10 000 €	1 %
Conseil Départemental	770 000 €	237 500 €	31 %
Sous-total		532 500 €	
Commune de Limas (Autofinancement)		237 500 €	31 %
Coût HT		770 000 €	